

| Présences | | | | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------|--|
| | Nom | École / Service / Organisme | | Nom | École / Service / Organisme | | Nom | École / Service / Organisme |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Aubin Emmanuel | Fourmière (parent) | <input checked="" type="checkbox"/> | Gaboury, Simon | Grands-Bâtisseurs (parent) | <input checked="" type="checkbox"/> | Maheux, Nicolas | Direction générale (directeur adjoint) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | April, Marie Soleil | St-Michel (Enseignante) | <input checked="" type="checkbox"/> | Guay Catherine | Samuel-De Champlain (parent) | <input checked="" type="checkbox"/> | Marcoux Élodie | Psychologue (Seigneurie et l'ancrage) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Boivin, Genevieve | CIUSSCN | <input checked="" type="checkbox"/> | Guimont, Marie-Ève | PCH et Marie-Renouard (parent) | <input checked="" type="checkbox"/> | Morissette, Jesse | Escale/Plateau (parent) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Castonguay, Sabrina | Dysphasie Québec | <input checked="" type="checkbox"/> | Henry Dominique | Grands-Bâtisseurs (parent) | <input type="checkbox"/> | Roy, Nadia | Deux-Moulins (directrice adjointe) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Chapados, Catherine | Caps-des-Neiges (parent) | <input type="checkbox"/> | King Alyson | La Pleïade (TES) | <input checked="" type="checkbox"/> | Savoie Mélanie | L'Escalade (parent) |
| <input type="checkbox"/> | Deschamps, Julie | Polyvalente de Charlesbourg (TES) | <input checked="" type="checkbox"/> | Laflamme, Mélissa | Services éducatifs (directrice) | <input checked="" type="checkbox"/> | St-Onge Maude | Joseph-Paquin (parent) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Denis, Debbie | Courvilloise (enseignante) | <input type="checkbox"/> | Lamontagne Marie-Ève | Marie-Renouard (parent) | <input checked="" type="checkbox"/> | Trépanier, Amélie | Grands-Bâtisseurs (parent) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Dionne, Julie | Des Sentiers et du Sommet (parent) | | | | | | |

| | | | |
|------------------------------|--------------|-----------|--|
| Secrétaire de la rencontre : | Magali Large | Invités : | Catherine Picard, Frédéric Lavoie, Audrey Fortin |
| | | Public : | Mme France Cameron, Mme Mélinda Rouxel, Caroline Lefebvre, Rosyonne Rebouças |

| Résolution | Sujets | Discussion | Suivis | Responsable |
|-------------------|--|---|-----------------------|-------------|
| | 1. Accueil et mot de bienvenue | M. Jesse Morissette préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres. | | |
| CCEHDAA 23/24-007 | 2. Adoption de l'ordre du jour | Il est proposé par M Emmanuel Aubin et appuyé par Mme Mélanie Savoie d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. | Adoptée à l'unanimité | |
| CCEHDAA 23/24-008 | 3. Procès-verbal du 20 novembre 2023 et suivis | Il est proposé par Mme Amélie Trépanier et appuyé par Mme Catherine Chapados d'approuver le procès-verbal du 20 novembre tel que déposé. <u>Suivis</u> <u>Partage de la présentation de M. Mayer St-Onge</u> M. Mayer St-Onge ne souhaite pas partager son document de présentation, car il contient des photos et informations personnelles. M. Mayer St-Onge donnera une conférence le 28 mai 2024 lors des journées EHDA. | Adopté à l'unanimité | |

COMITÉ CONSULTATIF EHDA

| Résolution | Sujets | Discussion | Suivis | Responsable |
|------------|---|---|--------|-------------|
| | 4. Nomination d'un nouveau membre parent | <p>Mme Daliane Filteau-Saindon est dans l'obligation de libérer son poste au sein du comité EHDA.</p> <p>Le résultat de l'élection du 25 septembre montre que les personnes qui ont le plus grand nombre de voix après les 6 premiers parents élus sont Mme Marie-Claude Charest et Mme Maude St-Onge avec 10 voix chacune.</p> <p>M. Morissette a contacté les 2 candidates pour savoir si elles avaient toujours de l'intérêt à siéger sur le comité. Mme Charest s'est désistée. C'est donc Mme Maude St-Onge qui prendra le poste vacant jusqu'à la fin de l'année scolaire.</p> <p>Nous lui souhaitons la bienvenue sur le CCEHDA et la remercions pour son implication.</p> | | |
| | 5. Règles de régie interne | <p>M. Morissette mentionne que le document a été déposé dans le groupe SharePoint.</p> <p>Mme Laflamme mentionne que le document précise les balises de fonctionnement du comité et que nous nous y référons au besoin. Elle précise toutefois que ce n'est pas un cadre rigide et que le comité a toujours fait preuve de flexibilité.</p> <p>Les dernières modifications apportées au document datent de février 2023.</p> | | |
| | 6. Présentation du plan d'intervention – Meilleures pratiques | <p>Mme Catherine Picard est invitée à nous présenter la démarche de collaboration nécessaire au plan d'intervention. Le document est déposé sur le Sharepoint et les membres peuvent compléter un formulaire de consultation pour nous identifier des éléments porteurs vécus en lien avec cette démarche et des pistes d'amélioration.</p> <p>Le plan d'intervention se présente comme « un outil de planification et de concertation pour mieux répondre aux besoins d'un élève handicapé ou en difficulté ». La collaboration et la concertation des parents et de l'élève sont particulièrement importantes.</p> <p>Suite aux différentes questions il est précisé par Mme Picard que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les parents doivent être impliqués dans la réalisation du plan d'intervention et dans sa révision. - L'élève doit être impliqué aussi dans l'élaboration de son plan et il y participe plus ou moins selon ses capacités, au fur et à mesure qu'il avance dans sa scolarité et qu'il prend conscience de ses apprentissages, de ses forces et de ses besoins. - Le plan d'intervention a une valeur légale et il doit suivre l'élève chaque fois qu'il change d'école. La nouvelle école va donc en tenir compte. - La réalité des écoles et le nombre de plans d'intervention croissant expliquent que la démarche nécessaire à l'établissement d'un plan puisse prendre un peu plus de temps | | |

COMITÉ CONSULTATIF EHDA

| Résolution | Sujets | Discussion | Suivis | Responsable |
|------------|---|--|--------|-------------|
| | | <p>que souhaité. De plus il faut aussi prendre le temps de s'assurer que la démarche répond aux besoins des élèves et l'adapter si nécessaire pour s'assurer de faire les bonnes interventions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires externes du privé ou du public peuvent être invités au plan. Si l'école ne les connaît pas, il appartient aux parents de demander leur présence s'ils le souhaitent. Leur participation est toujours la bienvenue. Les professionnels externes peuvent amener des clés de compréhension supplémentaires grâce à leur expertise. Cependant, c'est un plan scolaire donc le plan doit être réfléchi par rapport à ce qui est observé en classe et à ce qu'il est possible de mettre en place dans le milieu scolaire. L'interaction entre les deux milieux permet de travailler en bonne collaboration pour bonifier ce qui est mis en place dans les différentes interventions. - L'information pourrait être mieux partagée avec les parents. Le sous-comité visibilité travaille sur cette question. Les parents pourraient être plus à l'aise lors de la rencontre pour la révision du plan s'ils pouvaient consulter le plan en place avant la rencontre. <p>Le formulaire de consultation rempli pourra donner des pistes d'amélioration pour répondre au mieux aux préoccupations des parents et aux besoins des élèves.</p> | | |
| | <p>7. Présentation processus – Outil d'aide technologique</p> | <p>Mme Audrey Fortin et M. Frédéric Lavoie sont invités à nous présenter le processus pour l'octroi d'un outil d'aide technologique. Le document est déposé sur le Sharepoint et les membres peuvent compléter un formulaire de consultation pour nous identifier des éléments porteurs vécus en lien avec cette démarche et des pistes d'amélioration.</p> <p>La mesure 30810 permet de pallier aux limitations par l'achat d'équipement, de matériel et d'appareillage adaptés, ainsi que d'outils d'aide technologique (OAT) nécessaires aux apprentissages scolaires des élèves.</p> <p>Pour avoir accès à la mesure 30810, il faut que les besoins de l'élève aient été clairement identifiés et répertoriés au plan d'intervention. Pour obtenir un OAT, des moyens d'adaptation et des mises à l'essai sont aussi mis en place pour maximiser l'adaptation de l'outil aux besoins de l'élève. Le plan d'intervention doit être en adéquation avec l'outil fourni et inversement.</p> <p>Le prêt d'un appareil portable implique certaines responsabilités, une entente de prêt est donc signée entre les parents et le Centre de services scolaire.</p> | | |

COMITÉ CONSULTATIF EHDA

| Résolution | Sujets | Discussion | Suivis | Responsable |
|------------|---|---|--------|-------------|
| | | <p>Il y a des agents OAT dans toutes les écoles pour s'assurer du déploiement de la mesure au sein des écoles. L'agent pivot est aussi présent pour accompagner l'élève dans l'utilisation de l'outil ou le soutien technique en collaboration avec le STNRI. Il gère le transfert de l'appareil en cas de changement d'école et le rapatriement des outils pour la période estivale.</p> <p>Suite aux différentes questions, il est précisé par M. Lavoie et Mme Fortin que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'outil technologique est aussi utile en classe qu'à la maison pour faire les devoirs. Il peut donc être ramené chaque soir à la maison. - Le plan d'intervention doit préciser sous quelle forme les travaux doivent être présentés à l'élève pour qu'il utilise son ordinateur au maximum de ses possibilités en fonction de ses besoins. | | |
| | 8. Ententes de scolarisation CSSDPS | <p>Mme Mélissa Laflamme explique en quoi consistent les ententes de scolarisation. Elle fait un résumé d'un document acheminé lors de l'invitation et déposé dans le SharePoint.</p> <p>Des ententes de scolarisation peuvent être conclues pour scolariser des élèves qui ont des besoins spécifiques auxquels nous ne pouvons pas répondre dans notre Centre de services scolaire. Ils peuvent alors être dirigés vers une école à mandat régional.</p> <p>Le document montre le nombre d'élèves qui bénéficient de chacune des écoles en fonction des services qu'elles offrent.</p> | | |
| | 9. Changement de dates des journées EHDA | <p>Les journées EHDA initialement prévues le 19 et le 20 février sont reportées au 27 et 28 mai 2024 afin de permettre à tous les milieux de se concentrer sur le plan de rattrapage.</p> <p>Ces journées servent à reconnaître la persévérance scolaire et la réussite de nos élèves HDAA ainsi qu'à souligner les belles initiatives des équipes-écoles qui font la différence auprès des élèves.</p> <p>Afin de permettre un temps de qualité pour déposer les candidatures et les étudier, il a été décidé de les déplacer en mai, période où ont aussi lieu les galas et reconnaissances pour les élèves.</p> <p>Une conférence de M. Mayer St-Onge sur le thème du passage à la majorité des élèves HDAA est prévue le 28 mai à 19h00.</p> | | |
| | 10. Présentation des travaux du sous-comité « Journées EHDA » | M. Morissette fait un suivi des travaux du sous-comité des Journées EHDA. | | |

COMITÉ CONSULTATIF EHDA

| Résolution | Sujets | Discussion | Suivis | Responsable |
|------------|-------------------------------|--|--------|-------------|
| | | <p>Il mentionne que le personnel pourra mettre en candidature des élèves. Les parents pourront soumettre des mises en candidatures pour les membres du personnel des écoles de façon électronique. Les projets-écoles qui se démarquent se verront aussi attribuer un prix. Un courriel d'information incluant le lien FORMS sera acheminé aux parents des élèves HDAA.</p> <p>M. Morissette mentionne qu'une lettre de demande de commandite a été produite et pourra être utilisée dans le cadre de ces journées. Le député Jonathan Julien a déjà accordé une somme de 500\$ au comité pour participer à l'organisation des journées EHDA.</p> <p>Les idées de prix à distribuer seront étudiées lors d'une prochaine rencontre du sous-comité.</p> <p>Une conférence virtuelle aura lieu le 28 mai prochain à 19 h et sera animée par M. Boris Mayer St-Onge. Le titre de cette conférence est : « Parent aidant - Cap 18 ans ». La publicité ainsi que les informations pour les inscriptions seront publiées sur diverses plateformes.</p> | | |
| | <p>11. Plan de rattrapage</p> | <p>Le plan de rattrapage assure des interventions multiples et orchestrées pour répondre aux besoins de nos élèves afin de diminuer les écarts d'apprentissage et de soutenir leur persévérance.</p> <p>Le Ministère a prévu des sommes pour plus de 300 millions de dollars pour financer ces mesures d'accompagnement et de rattrapage mais aussi pour les organismes communautaires qui ont un lien direct avec le domaine scolaire.</p> <p>Les plans seront locaux donc chaque école aura la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins de ses élèves.</p> <p>Les deux prochaines semaines seront dédiées à identifier les élèves qui sont en situation de difficulté. Les membres du personnel souhaitant s'impliquer dans les différentes mesures seront recensés sur la base du volontariat.</p> <p>Des mesures d'aide telles que le tutorat, la récupération, l'aide aux devoirs, le co-enseignement ou les ateliers thématiques pourront être mis en place selon les besoins et la disponibilité de chacun.</p> <p>Ces activités de rattrapage pourraient être offertes en classe, sur l'heure du diner, en fin de journée, en fin de semaine, pendant la semaine de relâche, les journées pédagogiques ou la période estivale.</p> <p>Les élèves HDAA pourraient avoir des séances d'activité éducatives spécialisées pour être accompagnés de façon plus particulière. Un montant spécifique est ajouté et dédié spécialement au soutien de ces élèves.</p> <p>Les parents des élèves identifiés pour bénéficier de ces activités de rattrapage seront contactés et devront donner leur accord.</p> | | |

COMITÉ CONSULTATIF EHDA

| Résolution | Sujets | Discussion | Suivis | Responsable |
|------------|---|---|--------|-------------|
| | | <p>Il est aussi possible d'ajouter des ressources supplémentaires pour aider les élèves qui ont besoin de soutien linguistique.</p> <p>Un soutien sera offert en formation professionnelle et en formation générale aux adultes. Les élèves peuvent bénéficier de tutorat. Ces élèves bénéficieront de mesures d'aide à la persévérance afin qu'ils ne soient pas tentés d'intégrer le marché du travail sans avoir terminé leur programme d'étude malgré l'interruption des cours en décembre.</p> <p>Les cours d'été seront gratuits pour tous les élèves de 4^e et 5^e secondaire afin de donner à tous les mêmes chances de participer à cette mesure sans avoir à en supporter la charge financière.</p> <p>Suite à des questions sur l'organisation du plan de rattrapage, Mme Laflamme et M. Maheux expliquent les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 180 jours d'école n'ont pas été évoqués par le Ministre, mais il a quand même précisé qu'il ne diminuerait pas le nombre de journées pédagogiques ou la semaine de relâche. L'année scolaire se terminera avant le 24 juin comme prévu. - Parents et écoles devront travailler en collaboration pour développer les meilleurs moyens possibles dans le but de ne pas saturer les élèves qui ont des activités de rattrapage. Les écoles vont déterminer les moyens et proposer leurs plans aux parents. - Si un parent estimait que son enfant, non ciblé par l'école, avait quand même besoin d'activité de rattrapage, il peut communiquer avec l'école. - Le soutien supplémentaire dans les classes (aide à la classe, co-enseignement, etc...) sera bénéfique à tous les élèves, y compris ceux qui n'ont pas spécialement de difficultés. - Les parents des élèves du secondaires seront aussi informés des activités de rattrapage au sein de l'école afin d'aider leurs enfants à prendre les bonnes décisions. | | |
| | <p>12. Période de questions du public</p> | <p>Un parent demande s'il y a une obligation de résultats derrière l'élaboration d'un plan d'intervention.</p> <p>Mme Laflamme explique que le but d'un plan d'intervention est d'avoir un impact sur la réussite de l'élève. Il y a une obligation de mettre en place des moyens, d'appliquer le plan d'intervention tel qu'il a été établi et de le réajuster si les moyens choisis n'apportent pas de résultats probants.</p> <p>Il est demandé si les parents pourraient éventuellement avoir une période d'observation de leur enfant en classe lorsque des comportements jamais vus à la maison sont observés à l'école.</p> <p>Mme Laflamme explique que les informations sur la réalité de la maison et celle de l'école sont toutes les deux pertinentes et qu'elles doivent se croiser dans le meilleur intérêt de l'élève. Par contre, les observations en classe par les parents ne sont pas possibles en raison de la confidentialité des interventions auprès de tous les élèves de la classe et sont plus</p> | | |

COMITÉ CONSULTATIF EHDA

| Résolution | Sujets | Discussion | Suivis | Responsable |
|------------|---|---|--------|---------------|
| | | généralement faites par des enseignants, des professionnels ou des intervenants extérieurs. Les résultats remontent ensuite aux parents. | | |
| | 13. Information de la présidente et de l'exécutif | | | |
| | 13.1 Information du président | M. Morissette a assisté au premier forum virtuel des parents EHDA organisé par la FCPQ le 7 décembre. La rencontre consistait en un échange d'idées entre tous les présidents des comités. M. Morissette suggère d'ouvrir une page facebook pour le comité, ce qui semble apporter beaucoup de visibilité. L'idée sera discutée en sous-comité visibilité. | | M. Morissette |
| | 13.2 Rapport du représentant au comité de parents | Mme Henry a assisté au dernier comité de parents Mme Marie-Claude Asselin a présenté le règlement relatif au traitement des plaintes. La démarche se veut respectueuse pour l'élève et pour la personne qui fait la plainte dans un but d'amélioration mais surtout de trouver une solution qui convienne à tous. Les règles de régie interne ont été présentées. Le plan de vie des jeunes : le plan d'avenir peut amener de l'anxiété pour les jeunes et leurs parents. Avoir un plan de vie scolaire et pour la suite après leur scolarité peut les aider. Le comité a un groupe facebook qui pourrait être pertinent pour tous les parents du Centre de services. L'école Guillaume-Mathieu a reçu une subvention de 5000\$ pour la création d'une serre hydroponique. | | Mme Henry |
| | 14. Informations du Centre de services scolaires | Aucune nouvelle information | | |
| | 15. Période de questions du public | Pas de question du public | | |
| | 16. Bons coups dans les écoles | - La Fourmilière pour le temps et l'énergie investis par l'équipe-école dans les plans d'intervention | | |
| | 17. Questions diverses | Aucune nouvelle question | | |

COMITÉ CONSULTATIF EHDA

| | | | | |
|--|--------------------------|---|--|--|
| | 18. Levée de l'assemblée | M. Morissette mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 25 mars 2024. Il est proposé par M. Jesse Morissette et appuyé par M. Emmanuel Aubin de lever l'assemblée. La levée de l'assemblée a lieu à 21h34 | | |
|--|--------------------------|---|--|--|

Jesse Morissette, président

Mélissa Laflamme, directrice, Services éducatifs